

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 28 juin 2022 à 18h00 à Verclause
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 juin 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes à Verclause.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 63

Etaient présents : 37

Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - André DONZE - Pascale ROCHAS - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Georges ROMEO - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Sylvie GARNERO – Didier LAFFITTE (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Odile PILOZ - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 35

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Laurent CHAREYRE - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Christian CARRERE - Didier ROUSSELLE - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 26

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Georges ROMEO - Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Sébastien BERNARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Michel TREMORI a donné pouvoir à André DONZE - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Eric RICHARD - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Pierre COMBES – Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC – Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'organe délibérant des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent, chacun d'eux pouvant être porteur de deux pouvoirs.

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Agriculture

**116-2022 Convention de mise à disposition de terrains
Situés à Buis-les-Baronnies**

Considérant que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) et la Commune de Buis-les-Baronnies ont engagé les études préliminaires pour la création d'une zone d'activités économiques (quartier de Cost) ;

Considérant que cette ZAE d'une superficie de 2,5 hectares environ nécessitera la consommation de terres agricoles ;

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune de Buis-les-Baronnies, les élus se sont engagés à compenser cette perte foncière auprès de Monsieur Yvan JARNIAS, principal agriculteur impacté, par la mise à disposition d'une surface foncière au moins équivalente ;

La Commune de Buis-les-Baronnies a prévu de mettre à disposition des terres situées quartier les Péchières.

Pour sa part, la CCBDP propose de mettre à disposition 4 parcelles foncières situées entre la déchèterie intercommunale et la rivière représentant une superficie de 10 979 m² :

N° de section	N° de parcelle	Superficie (m ²)
AP	71	157
AP	72	6811
AP	73	1907
AP	74	2104

Il est précisé que ces parcelles sont aujourd'hui à l'abandon. Leur mise à disposition n'entraînera aucune contrainte supplémentaire quant à la gestion et au fonctionnement de la déchèterie.

Une convention de mise à disposition gratuite de ces parcelles sera proposée à Monsieur Yvan JARNIAS pour une durée de 9 ans renouvelable. Monsieur JARNIAS maintiendra en l'état la ripisylve existante le long de l'Ouvèze.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 63

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'ACCEPTER la mise à disposition gratuite des parcelles AP 71, 72, 73 et 74 à M. Yvan JARNIAS ;

D'AUTORISER le Président à signer cette convention de mise à disposition ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmis en préfecture le : 05/07/22

Mise en ligne le : 05/07/22

Ampliation :